



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
6 juillet 2017
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2017

5-11 septembre 2017, New York

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour Sri Lanka
(2018-2022)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques.	9
IV. Suivi et évaluation.	11
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sri Lanka (2018-2022)	12



I. Considérations générales

1. Sri Lanka est un pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure) de 20,8 millions d'habitants, dont l'économie est en pleine croissance et qui aspire à devenir un pays à revenu moyen supérieur dans un délai de 15 ans¹. Grâce à des investissements faits par le passé en matière d'éducation, de santé et de réduction de la pauvreté, il s'est classé 73^e sur 188 pays en 2015² suivant l'indice de développement humain, ayant atteint la plupart des objectifs du Millénaire pour le développement à la fin de 2014³. La croissance économique a été en moyenne supérieure à 7 % au cours des cinq dernières années⁴, favorisée essentiellement par le relèvement qui a eu lieu dans les provinces du nord et de l'est après une trentaine d'années de conflit armé, et accompagnée d'une orientation structurelle vers les services et l'industrie. Les recettes fiscales de Sri Lanka sont faibles par rapport à son produit intérieur brut (PIB)⁵, ce qui limite la marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses discrétionnaires. Sri Lanka semble être aux dernières étapes de son dividende démographique et devrait atteindre son maximum de population d'âge actif peu après 2030⁶. En application d'une résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme en 2015, coparrainée par Sri Lanka⁷, le Gouvernement s'est engagé à prendre de nombreuses mesures pour remédier aux séquelles du conflit armé et, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, a arrêté un plan global des priorités de consolidation de la paix afin de concrétiser divers aspects de la justice transitionnelle, des réformes de la gouvernance, de la réconciliation et de la réinstallation. Sri Lanka exécute également un ambitieux programme axé sur l'innovation et la technologie afin de transformer le pays en un centre mondial novateur de services de fabrication, de transport et de technologie de pointe⁸. Le Gouvernement s'efforce de soutenir la croissance économique et d'accroître la compétitivité grâce à l'innovation, et est attaché à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable axés sur la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'agriculture, les villes durables, l'emploi décent, la bonne gestion de l'environnement et la sécurité et la paix des sociétés⁹. Le Gouvernement a demandé à l'Organisation des Nations Unies de l'aider à mieux adapter et intégrer les objectifs de développement durable aux politiques nationales et à rationaliser le cadre institutionnel soutenant le processus.

2. L'analyse du contexte de la consolidation de la paix à Sri Lanka a permis de conclure que le conflit armé avait été essentiellement provoqué par des carences en matière de gouvernance, qui avaient exacerbé les inégalités et la marginalisation et érodé la confiance dans l'État¹⁰. Si Sri Lanka continue sur une voie de forte croissance économique, il devra, dans le cadre de ses institutions et ses processus de

¹ Équipe de pays des Nations Unies à Sri Lanka, bilan commun de pays, 2016.

² PNUD, Rapport sur le développement humain 2016 intitulé « Le développement humain pour tous », New York, 2017.

³ Nations Unies à Sri Lanka, rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement 2014, Colombo, 2015.

⁴ Banque mondiale, Sri Lanka, « Diagnostic-pays systématique – éradiquer la pauvreté et stimuler une prospérité partagée », Washington, 2015.

⁵ Ibid.

⁶ PNUD, Shaping the Future: how changing demographics can power human development – Asia-Pacific Human Development Report, New York, 2016.

⁷ Prolongée de deux ans à la trente-quatrième session du Conseil des droits de l'homme ([A/HRC/34/L.1](#)).

⁸ Voir <http://megapolis.gov.lk/wp-content/uploads/2016/09/Megapolis-Plan-Jan16-English.pdf>.

⁹ Département de la planification nationale, Ministère des affaires économiques et politiques nationales. Programme d'investissement public 2017-2020.

¹⁰ N. de Mel et R. Venugopal, *Peacebuilding Context Assessment*, Sri Lanka 2016. Colombo, 2016.

gouvernance, s'attaquer aux inégalités et vulnérabilités en adoptant une approche plus responsable, plus inclusive et plus factuelle des politiques et des services afin d'accroître la confiance du public dans l'État en tant que fondement d'une paix durable.

3. Alors que le taux de pauvreté est tombé à 6,7 % en 2012/2013, environ un quart de la population est considéré comme pratiquement indigente¹¹ et risque toujours de retomber dans la pauvreté. Les disparités régionales augmentent, les taux de pauvreté sont élevés et la vulnérabilité s'accroît dans les anciennes zones de conflit longtemps sous-développées du nord et de l'est (où sont concentrées les minorités ethniques) et à Monaragala, dans la province d'Uva¹². Les ménages dirigés par une femme (soit 24 % de tous les ménages) sont particulièrement vulnérables dans ces régions. Le secteur des plantations continue de se heurter à des problèmes de grande pauvreté et de faible accès à la santé et à l'éducation, et de souffrir d'un recul de l'industrie théière¹³. Les femmes ont une espérance de vie et un niveau d'instruction plus élevés que les hommes mais elles sont deux fois moins présentes qu'eux dans la main-d'œuvre¹⁴. Les femmes n'occupent que 5,8 % des sièges au Parlement actuel, représentent une majorité de la population rapidement vieillissante et sont confrontées à des difficultés liées à la violence sexiste¹⁵. Bien que le taux général de chômage ait été de 4,7 % en 2015, le chômage des jeunes (15 à 24 ans) a atteint cette année-là 20,8 %¹⁶, les jeunes étant de plus en plus nombreux à se désintéresser des activités civiques, politiques et sociales, en partie en raison du décalage entre les aspirations, la qualité de l'éducation et les possibilités d'emploi.

4. Afin d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques visant à atténuer le risque de telles inégalités, les institutions publiques doivent remédier aux problèmes posés par la surpolitisation et la déprofessionnalisation de la fonction publique dus à un système de clientélisme profondément établi¹⁷. Il faut combler les lacunes en matière de capacités institutionnelles afin d'instaurer la stabilité et le professionnalisme nécessaires pour planifier un développement inclusif sur le long terme et opérer une réforme systématique. Afin de lutter contre l'ingérence politique dans de nombreux aspects de la gouvernance, notamment l'application de la loi, la sécurité et la prestation des services, il faut renforcer l'état de droit et la prise en compte des priorités des citoyens. Le système de justice, en particulier, a cruellement besoin de pouvoir fonctionner avec efficacité et efficacité et procéder à des nominations judiciaires en toute indépendance.

5. Il faut remédier à la diminution de l'efficacité des services due à la prolifération des accords institutionnels parallèles et spéciaux en rationalisant les mandats et les juridictions des structures de gouvernance horizontale et verticale, en améliorant les plateformes de coordination et en renforçant les capacités de planification des politiques, de création de revenus et de prestation équitable des services de manière à réduire les disparités régionales¹⁸. L'engagement du pays à améliorer la qualité de la gouvernance augmente les attentes de la société civile et ses chances de jouer un rôle plus actif dans les processus de développement. Ainsi,

¹¹ Vivant au-dessus du seuil de pauvreté officiel (environ 1,50 dollar par jour en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA) de 2005), mais en dessous de 2,50 dollars par jour selon la PPA de 2005

¹² Banque mondiale, Sri Lanka, 2015.

¹³ Ibid.

¹⁴ Département du recensement et des statistiques, Sri Lanka (2014).

¹⁵ Banque asiatique de développement, *Country Gender Assessment Sri Lanka: An Update 2015*.

¹⁶ Département du recensement et des statistiques, Sri Lanka. *Labor Force Survey Annual Bulletin 2015*.

¹⁷ Verité Research (2016). *Mid-Term Review: United Nations Development Assistance Framework (UNDAF) 2012-2017*.

¹⁸ Ibid.

il faudra assurer un environnement favorable, y compris au niveau du financement et de l'espace nécessaires, pour permettre à la société civile de solliciter plus concrètement les institutions publiques et gouvernementales et de créer des réseaux de collaboration.

6. Il importe de faire face aux effets des changements climatiques pour lutter contre les inégalités et la vulnérabilité et pour pérenniser la paix. Certaines des régions les plus pauvres du nord, de l'est, de la province d'Uva et du secteur des plantations sont également les régions les moins résilientes face aux changements climatiques et les plus exposées à l'insécurité alimentaire, où les femmes sont au premier chef responsables de la gestion de l'eau destinée à l'agriculture de subsistance¹⁹. Afin d'accroître la résilience, les agriculteurs ont besoin d'informations supplémentaires sur les effets des changements climatiques, d'une aide plus importante sur la manière de diversifier les moyens de subsistance et d'un meilleur accès aux marchés. La faiblesse de la gestion des ressources naturelles a réduit la couverture forestière du pays de 25 % depuis les années 90, en raison des colonies illégales, de l'agriculture commerciale et des projets d'infrastructure. Le nombre de personnes touchées chaque année par des dangers liés au climat est passé de 400 000 en 1990 à 750 000 en 2013²⁰ et les effets à long terme des changements climatiques pourraient entraîner une perte de PIB de 1,2 % par an d'ici à 2050²¹. Garantir un accès équitable aux ressources naturelles, compte tenu de ces contraintes foncières, démographiques et climatiques, contribuera à réduire les risques de conflit. Afin d'améliorer la gestion des ressources naturelles, il faut adopter des mécanismes d'application et de contrôle plus efficaces, qui associent de plus en plus le public et la société civile. Pour réduire les risques de catastrophes climatiques et naturelles, il faut régler le problème du chevauchement des mandats institutionnels, combler les manques de capacité et tenir compte de l'environnement, du climat et des catastrophes dans la planification du développement.

7. Les difficultés de développement qui se posent à Sri Lanka sont dues également à l'absence de données de qualité ventilées par sexe, qui sont nécessaires pour mieux cibler les programmes du Gouvernement, compte tenu des contraintes budgétaires du pays. Il sera plus difficile de modifier la culture institutionnelle sous-jacente et d'utiliser les données de manière plus systématique pour planifier et régler les problèmes pluridimensionnels. Pour y parvenir, il faudra non seulement renforcer les capacités dans les institutions concernées, mais aussi mettre au point de nouvelles méthodes novatrices de collecte des données et démontrer l'utilité de l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits.

8. Compte tenu de ses contributions dans le cadre des cycles de programme précédents, le PNUD est bien placé pour jouer un rôle plus stratégique dans le programme de réforme du Gouvernement et dans la réalisation des objectifs de développement durable à Sri Lanka. Sur le plan politique, le PNUD a apporté un appui technique à l'élaboration du plan des priorités de consolidation de la paix, du projet de loi sur le droit à l'information, de la politique nationale sur l'aide juridictionnelle, du plan d'action national sur la lutte contre la violence sexuelle et sexiste et du programme national global de gestion des catastrophes et a renforcé les capacités de suivi et de contrôle de la Commission nationale des droits de l'homme. À l'échelle infranationale, le PNUD a travaillé avec 22 des 25 districts afin de soutenir la planification du développement et la prestation des services et des initiatives pilotes de développement économique local atteignant environ

¹⁹ PAM, *Sri Lanka Food Security Atlas: Livelihoods, Food Security and Resilience*. Colombo, 2015.

²⁰ Ibid.

²¹ Banque mondiale, Sri Lanka (2015).

100 000 personnes dans les zones touchées par le conflit²². Le PNUD a favorisé une participation plus concrète de la société civile à l'élaboration des politiques nationales et à la négociation d'un partenariat entre la société civile, le Gouvernement et le secteur privé pour l'organisation du premier sommet national sri lankais sur la prévoyance et l'innovation en faveur du développement humain durable.

9. Grâce à ces contributions, le PNUD dispose d'un avantage comparatif évident pour effectuer des interventions à l'échelle du système afin d'appuyer le programme national de Sri Lanka à l'horizon 2030. Comme il est constaté dans l'examen indépendant à mi-parcours du programme de pays²³, le pouvoir fédérateur du PNUD lui a permis d'assurer une médiation impartiale de haut niveau lors du débat sur les questions de priorité nationale, dans un contexte politique dynamique. Les réseaux que le PNUD a construits entre les acteurs étatiques, la société civile, les jeunes et le secteur privé lui ont permis de servir de point de liaison pour promouvoir des processus de développement plus participatifs et plus inclusifs. Enfin, le PNUD a joué le rôle de courtier du savoir, en tirant parti de son réseau mondial pour faire contribuer des compétences techniques au renforcement des capacités institutionnelles et à la prestation de services consultatifs en matière d'orientation.

10. Dans le même temps, l'examen à mi-parcours a mis en évidence les domaines d'amélioration, notamment un meilleur ciblage des interventions, l'utilisation plus systématique de l'analyse par sexe, une programmation plus intégrée entre les domaines thématiques, sur le plan interne, et par le biais d'une programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies, sur le plan externe, un élargissement des partenariats avec le secteur privé et une mobilisation accrue des cofinancements du Gouvernement. Une enquête récente menée par des partenaires de développement a proposé que le PNUD intensifie le dialogue avec les donateurs et les institutions financières internationales sur la conception des projets afin de maximiser les complémentarités, de communiquer les résultats et les enseignements tirés et, le cas échéant, d'assumer un plus grand rôle de coordination²⁴.

II. Priorités du programme et partenariats

11. Le programme de pays est aligné sur le plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2018-2022 et guidé par les déclarations de politique générale du Gouvernement, le programme d'investissement public, le plan des priorités de consolidation de la paix et le nouveau projet national de localisation du Programme 2030. Le PNUD contribuera au renforcement de l'initiative Unité d'action des Nations Unies afin de maximiser l'efficacité collective d'un appui plus intégré, en particulier dans le cadre du plan des priorités de consolidation de la paix où le PNUD jouera un rôle de coordination essentiel.

12. Le programme de pays continuera à adapter son modèle d'activité à un contexte de pays à revenu intermédiaire, en mettant l'accent sur la promotion des politiques (surtout pour le financement des objectifs de développement durable par l'intermédiaire des ressources nationales et du secteur privé) en appuyant l'élaboration de stratégies de développement à long terme pour compléter l'appui à l'amélioration des capacités, et en renforçant son rôle de courtier du savoir. Alors

²² Otter, T et al. *Evaluation of European Union-Support to District Development Programme (EU-SDDP) Sri Lanka*. EPRD Office for Economic Policy and Regional Development, Ltd, juin 2016.

²³ Verité Research, "Mid-Term Review United Nations Development Programme Country Programme Document (CPD) 2013-2017", octobre 2016.

²⁴ Anodjan, S, *Partnership Mapping Report: UNDP. Sri Lanka*, 2014.

que les autres partenaires de développement et les institutions financières internationales vont appuyer plus directement le programme de croissance en améliorant l'environnement favorable au commerce et à l'investissement et à la prestation directe des services, le PNUD mettra l'accent sur l'accroissement de l'inclusivité des politiques et processus de développement de manière à mieux équilibrer la croissance et à réduire les vulnérabilités.

13. Le programme de pays intégrera une démarche axée sur les droits fondamentaux en engageant les débiteurs et les titulaires de droits et utilisera davantage l'analyse par sexe pour apporter des changements en profondeur dans les structures sociales, économiques et politiques, différenciées selon le sexe. Le PNUD adoptera dans la conception des projets une méthode consultative axée sur les problèmes pour faire en sorte que les liens intersectoriels et les facteurs de conflit soient traités, en particulier dans le contexte du plan des priorités de consolidation de la paix et des questions de gouvernance relatives aux ressources naturelles, au climat et à la gestion des risques de catastrophe.

14. Le PNUD donnera la priorité aux partenariats stratégiques pour élargir sa base de partenariats au-delà des partenaires bilatéraux et des fonds verticaux et lancer une coopération avec le Fonds vert sur l'énergie et l'adaptation aux changements climatiques, le fonds de l'Association sud-asiatique de coopération régionale et le Fonds pour la consolidation de la paix sur la justice transitionnelle et la réconciliation. Le PNUD s'emploiera à rechercher de nouvelles possibilités de cofinancement de la part du Gouvernement et du secteur privé, en s'appuyant sur la collaboration fructueuse déjà établie. Il utilisera davantage la coopération Sud-Sud pour faire face aux priorités du programme de pays en ce qui concerne les changements climatiques, la localisation des objectifs de développement durable et l'innovation. Il aidera à renforcer les mécanismes nationaux de manière à systématiser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie globale de développement du pays et à identifier les possibilités de partage des connaissances avec d'autres pays et de participation accrue de Sri Lanka à des forums de développement régional.

Pérennisation de la paix grâce à une gouvernance plus inclusive, plus efficace et plus responsable

15. Afin de faire face aux problèmes institutionnels sous-jacents rencontrés dans la planification de politiques efficaces, responsables et équitables et dans la prestation des services nécessaires à l'instauration de la confiance du public dans le gouvernement et à la réalisation d'une paix durable (ODD 5, 10, 16), le PNUD renforcera les capacités au sein des institutions de gouvernance centrales et infranationales afin que ces institutions puissent intégrer les objectifs de développement durable, améliorer l'élaboration des politiques intersectorielles, et améliorer également l'exercice des fonctions de gouvernance essentielles et l'accès à ces fonctions, en particulier dans le domaine de la justice. S'agissant de l'intégration des objectifs de développement durable, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD donnera la priorité aux régions du nord, de l'est et du centre et incorporera des démarches fondées sur les droits de l'homme et les aspects liés à l'égalité des sexes dans les politiques et plans nationaux.

16. En coopération avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le PNUD aidera à améliorer la performance du système judiciaire en rendant opérationnels les mécanismes de justice transitionnelle, en offrant des services d'éducation et de formation juridique, en améliorant les capacités des institutions prestataires de services d'aide juridique et

en informant le public de ses droits et possibilités d'accès à l'assistance juridique. Le PNUD soutiendra activement et facilitera la participation de groupes féminins de la société civile aux mécanismes de sensibilisation et de contrôle. Les victimes de violence sexuelle et sexiste dans le secteur des plantations constitueront l'un des principaux groupes cibles, conformément aux priorités du plan d'action national appuyé par le PNUD au cours du précédent cycle de programmation.

17. Le PNUD utilisera son rôle fédérateur pour faciliter le dialogue multipartite sur l'amélioration de la coordination et la clarification des responsabilités entre l'administration centrale déconcentrée et les administrations infranationales décentralisées pour assurer une prestation plus équitable des services, surtout dans les régions du nord, de l'est et du centre. Il fera appel à l'assistance technique pour renforcer l'efficacité du secteur public en adoptant des méthodes d'audit et de budgétisation axées sur les résultats, qui compléteront les initiatives d'appui de plus vaste portée de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international en matière de gestion des finances publiques. En s'inspirant de précédentes initiatives dans le domaine du développement économique local, le PNUD renforcera les capacités infranationales et tirera parti du pouvoir du volontariat pour diriger des initiatives d'amélioration des aptitudes d'entrepreneuriat et des services fournis aux entreprises ciblant les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables, en donnant la priorité aux régions du nord, de l'est et du centre.

18. En collaboration avec ONU-Femmes et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, le PNUD fournira des orientations et un appui au renforcement des capacités aux commissions parlementaires des droits de l'homme, des finances publiques, de la femme et de l'égalité afin qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leurs fonctions. Le PNUD aidera la Commission nationale des droits de l'homme à se doter de meilleurs moyens pour mener les activités de sensibilisation et instruire les plaintes, renforcera les capacités de la Commission de la police de superviser la gestion du recrutement des agents et d'enquêter sur les plaintes du public et rendra opérationnelle la Commission du droit à l'information nouvellement créée. Il aidera aussi à améliorer le cadre juridique et réglementaire grâce à des mécanismes de prise de décisions plus inclusifs et plus participatifs et favorisera la conclusion de partenariats entre les institutions publiques et la société civile aux fins d'une meilleure coopération dans la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi du développement.

Renforcement de la résilience grâce à une gestion intégrée des risques climatiques et des risques de catastrophe

19. Afin d'aider le Gouvernement à honorer ses engagements internationaux au titre du Protocole de Kyoto et de l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe, le PNUD s'attaquera aux causes profondes de l'augmentation des risques climatiques et des risques de catastrophe en contribuant à la base de connaissances et de données factuelles nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies tenant compte des risques dans les domaines suivants: a) adaptation aux changements climatiques, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial (PAM); b) réduction des risques de catastrophe, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR); c) gestion des ressources naturelles, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il permettra ainsi de donner la priorité aux mesures visant à soutenir les groupes de population les plus vulnérables (ODD 10, 13) et de réduire les risques de conflit grâce à un accès plus équitable aux ressources naturelles.

20. En partenariat avec le Fonds vert pour le climat, le PNUD renforcera la résilience des petits exploitants agricoles vulnérables (en particulier les femmes) dans la zone sèche du pays, qui sont de plus en plus confrontés à des risques climatiques, en s'attaquant aux obstacles techniques, financiers et institutionnels liés à la réalisation d'une gestion intégrée des eaux afin d'améliorer les moyens de subsistance dépendant de l'agriculture. Le PNUD adaptera une initiative pilote cofinancée par le Gouvernement pour transformer les déchets municipaux en énergie et en d'autres produits commercialisables (grâce à la promotion de partenariats public-privé). Il lancera la programmation relative à l'aménagement de la zone urbaine dans la province de l'ouest de manière à créer des villes résilientes face aux risques climatiques, y compris les initiatives pilotes visant à montrer les possibilités de conversion des zones commerciales et urbaines en espaces verts et résilients (ODD 7, 11). En partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il appuiera la réalisation des objectifs nationaux de réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts grâce à la mise en œuvre du cadre d'investissement et du plan d'action national relatif à REDD-plus et de l'expansion de la foresterie communautaire (ODD 13).

21. Afin d'améliorer le contrôle public de la gestion des ressources naturelles, le PNUD aidera la société civile à utiliser les dispositions de la loi sur le droit à l'information pour suivre l'application des lois et normes environnementales, en mettant l'accent en particulier sur la participation des jeunes hommes et des jeunes femmes à la promotion du changement de comportement (ODD 16).

22. Le PNUD facilitera la coopération entre le secteur privé et le gouvernement pour la recherche de possibilités d'adoption de taxes sur le carbone, de sanctions et de mesures d'incitation visant à promouvoir un développement à faible émission de carbone et à accroître les investissements dans ce domaine. Cette coopération aidera à la réalisation des objectifs du pays en matière d'énergie renouvelable, conformément aux contributions déterminées au niveau national au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la politique énergétique nationale. Le PNUD fournira des orientations et un appui à la mise à l'essai d'instruments axés sur le marché, de certifications et de normes pour la consommation et la production durables.

Renforcement des bases de données et de connaissances pour l'élaboration de politiques fondées sur les faits

23. Les activités du PNUD contribueront également à la base de connaissances du pays et aideront à la création des données factuelles et autres nécessaires pour appuyer le travail de l'organisation dans l'ensemble du programme. Le PNUD participera à une initiative de l'équipe de pays des Nations Unies qui porte sur le renforcement des capacités nationales en matière de collecte de données ventilées par sexe et d'analyse des priorités nationales en ce qui concerne les objectifs de développement durable en créant pour ces objectifs des niveaux de référence nationaux et des plateformes de partage des données au sein du gouvernement et avec le public. Le PNUD appuiera la conception et la mise en œuvre d'une évaluation des lacunes de gestion des données, afin de renforcer les capacités nationales de suivi et d'évaluation, d'établir des protocoles pour l'échange de données entre les entités gouvernementales, et de renforcer les instances multipartites qui contribuent à accroître la confiance.

24. Le PNUD apportera des contributions directes à la base de connaissances du pays en élaborant des rapports nationaux sur le développement humain qui examinent des sujets ayant trait aux priorités du pays en ce qui concerne les

objectifs de développement durable. Il privilégiera la production de données ventilées, en particulier en ce qui concerne l'inégalité entre les sexes et autres inégalités. Il s'attaquera aux données manquantes sur la vulnérabilité en établissant des profils climatiques régionaux, des inventaires de risques climatiques et d'autres évaluations afin de créer des niveaux de référence pour les données essentielles. Le PNUD soutiendra la mise en œuvre de l'initiative d'infrastructure de données spatiales nationales du Gouvernement et aidera à identifier des projets novateurs en matière de gestion des données, d'évaluation des dégâts et d'assurance dans le domaine de la gestion des risques climatiques. Il aidera également à mobiliser des fonds publics et privés par le biais d'un plaidoyer politique fondé sur les faits et lié à des évaluations des risques climatiques et des avantages de l'intégration des préoccupations environnementales et de la biodiversité dans la planification du développement économique.

25. Le plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable reconnaît que les problèmes de données posés à Sri Lanka offrent une occasion à l'ONU d'aider ce pays à aborder le développement sous un angle différent. S'appuyant sur le sommet national de prévoyance et d'innovation, le PNUD collaborera avec le Gouvernement pour créer un laboratoire d'innovation politique qui servira à essayer et à promouvoir des démarches axées sur les données en ce qui concerne les difficultés de développement de Sri Lanka et que le PNUD utilisera comme moyen d'adopter des prototypes de solutions de développement innovantes dans l'ensemble du programme de pays. Cette initiative contribuera à un plus vaste projet de l'équipe de pays des Nations Unies qui consiste à créer un pôle de connaissances concernant les solutions de développement durable. Ces deux initiatives contribueront à la mise en place d'un programme national de recherche (en collaboration avec d'autres partenaires internationaux de développement, des universitaires et des institutions de recherche) et à la production d'analyses et de mémoires pour appuyer les efforts de plaidoyer politique menés par l'ONU pour aider le Gouvernement à prendre des décisions reposant sur des données factuelles au sujet des crédits budgétaires nationaux destinés à la réalisation des objectifs de développement durable.

III. Administration du programme et gestion des risques

26. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Diverses modalités d'exécution seront sélectionnées (exécution nationale, directe ou par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales, notamment) pour accroître l'efficacité et l'efficience des contributions du PNUD aux résultats de développement. Les partenaires d'exécution seront choisis en fonction de leur avantage comparé et de leurs capacités, dans la perspective d'aboutir à des résultats durables. Au besoin, le PNUD fournira une assistance aux partenaires d'exécution nationaux pour pallier le manque de capacités. Conformément à la décision 2013/9 du Conseil d'administration sur la politique relative au recouvrement des coûts, les coûts d'organisation induits par la mise en œuvre d'un programme de développement pouvant être directement relié et attribué à un projet spécifique seront inclus dans le budget du projet et imputés directement à ce titre.

27. Le programme de pays a bénéficié de consultations aux niveaux national et infranational avec l'autorité de coordination gouvernementale, les contreparties nationales, la société civile et les partenaires de développement. Un conseil du

programme de pays sera créé en tant que principal mécanisme d'administration du programme.

28. La mise en œuvre réussie du programme de pays dépendra de la gestion de plusieurs risques essentiels, qui sera suivie dans le cadre d'enquêtes de perception sur l'alerte rapide menées régulièrement auprès du public par le bureau du Coordonnateur résident et d'échanges constants avec le gouvernement et la société civile. Le premier risque réside dans le ralentissement des mesures de réconciliation et de responsabilisation qui aboutit à l'instabilité politique et pourrait faire passer la réforme constitutionnelle et les programmes de consolidation de la paix au second rang. Le PNUD se concentrera sur le renforcement de la capacité des institutions publiques d'améliorer la prestation des services, qui est nécessaire, alors même que les priorités politiques peuvent changer, et mettra à profit son rôle fédérateur pour engager les partenaires à rester attentifs aux priorités de consolidation de la paix.

29. Le deuxième risque est que la richesse demeure concentrée entre les mains de l'élite et que les recettes générées grâce à la croissance économique future et aux réformes fiscales ne sont pas réinvesties dans les priorités de développement durable, ce qui accroît les inégalités et diminue la confiance dans les institutions publiques. En collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, le PNUD atténuera ce risque en mettant l'accent sur le renforcement des capacités collectives d'élaboration de politiques fondées sur les faits et sur la promotion de l'utilisation des ressources du budget national pour adopter des politiques plus inclusives, plus équitables et tenant compte des risques.

30. Le troisième risque provient du fait que le pays est de plus en plus exposé à des phénomènes météorologiques extrêmes, ce qui peut aboutir à des interruptions dans la programmation prévue en cas de catastrophe naturelle. Le PNUD examinera les enseignements tirés des expériences passées et procédera à une étude de l'importance des programmes au début du nouveau cycle de programmation afin d'élaborer une stratégie de continuité de l'activité et d'établir des seuils qui déclencheraient des ajustements aux programmes.

31. Pour faire face aux risques liés à la mobilisation de ressources suffisantes pour le programme dans le contexte d'un pays à revenu intermédiaire, le PNUD élargira sa stratégie de partenariat avec les mécanismes de financement verticaux et régionaux, tout en faisant fond sur les premiers succès réalisés dans la mobilisation de ressources publiques et privées.

32. Conformément à l'examen indépendant à mi-parcours du programme de pays précédent²⁵, le PNUD instituera un plus grand nombre de processus consultatifs pour la conception des projets, ainsi que des systèmes de surveillance continue des programmes, en établissant des contacts formels et informels avec le conseil national du programme et le personnel des projets et de la contrepartie afin d'atténuer les risques fonctionnels ou opérationnels et de déterminer les ajustements nécessaires. La participation de l'équipe de gestion du changement du PNUD de 2017 permettra de déterminer les capacités requises pour étendre le programme et élaborer les projets qui sont en préparation.

33. Le programme élargira l'utilisation des normes et des outils d'assurance de la qualité des projets d'entreprise pour faire en sorte que les liens avec le programme national relatif aux objectifs de développement durable et que le placement des plus défavorisés en haut des priorités soient pris en compte dans la conception des projets. Le bureau de pays s'emploiera à former le personnel et à informer les contreparties nationales au sujet de l'application des normes sociales et environnementales et du mécanisme de responsabilité du PNUD, selon que de besoin.

²⁵ Verité Research (2014).

IV. Suivi et évaluation

34. Le PNUD suivra le programme de pays en collaboration avec les contreparties nationales dans le cadre du suivi plus large effectué au titre du plan-cadre des Nations Unies pour le développement durable. Il procédera en outre à un examen annuel du programme, en collaboration avec le conseil national chargé du programme. Pour suivre les progrès réalisés, le PNUD utilisera les systèmes de données nationaux dans toute la mesure possible, en reconnaissant la nécessité de recourir à d'autres sources en l'absence de données nationales. Les indicateurs sont alignés sur les cibles des objectifs de développement durable et sur le plan stratégique actuel du PNUD pour 2014-2017, le cadre de résultats devant être mis à jour compte tenu des indicateurs du nouveau plan stratégique pour 2018-2021, une fois approuvé par le Conseil d'administration en 2017. Le PNUD utilisera le marqueur de l'égalité des sexes pour planifier et suivre les investissements et les résultats relatifs à l'égalité des sexes, conformément aux objectifs qu'il s'est fixé.

35. La conception des projets sera effectuée de manière à garantir l'intégration d'indicateurs ventilés par sexe et d'autres variables, le cas échéant, et à repérer les manques de données qu'il faut combler pour contrôler la qualité des résultats. Les coûts du suivi, de l'évaluation, de la collecte des données et de la recherche seront inclus dans les budgets des projets, tandis que les coûts de formation du personnel en matière d'assurance de la qualité seront financés par le PNUD. Le PNUD adoptera une démarche plus réfléchie dans la conception, le suivi et l'évaluation des projets, pour faire en sorte que les enseignements et les données pertinents soient exploités dans la mise en place de la base de données factuelles nécessaire au dialogue politique concernant la réalisation des objectifs de développement durable et contribuent à la base de connaissances nécessaire à la sensibilisation et à l'élaboration des politiques.

36. Conformément à l'examen indépendant à mi-parcours du programme de pays précédent, le PNUD complétera les réunions bisannuelles du comité directeur et les examens annuels des projets avec des systèmes de contrôle continu et dynamique du programme grâce à des missions officielles de contrôle des projets (avec une participation accrue des donateurs, de la société civile et des bénéficiaires), à des vérifications financières ponctuelles et à une coopération informelle avec le personnel des projets et celui de la contrepartie et la société civile afin de déterminer les risques fonctionnels ou opérationnels relatifs à l'exécution des projets.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sri Lanka (2018-2022)

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
Indicateur 1.1 : Mesure dans laquelle de nouvelles structures de gouvernance sont renforcées sur les plans national et infranational, l'accent étant mis sur la participation des citoyens. Niveau de référence (2017) : À déterminer ²⁶ Niveau cible (2022) : À déterminer	Source A : Évaluation de l'ONU/stratégie de participation des organisations de la société civile (décembre 2017) Fréquence : Bisannuelle	Produit 1.1 : Structures de décision et de contrôle renforcées de manière à pouvoir remplir les principales fonctions pour assurer une meilleure prise de responsabilité et une plus grande ouverture Indicateur 1.1.1. Mesure dans laquelle les institutions de contrôle (Commission nationale des droits de l'homme, Commission nationale de la police, Commission du droit à l'information) ont la capacité d'appuyer la réalisation des obligations nationales et internationales en matière des droits de l'homme. (indicateur 2.3.1 du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources aligné) ²⁷ . Niveau de référence (2018) : Commission nationale des droits de l'homme : 2, Commission nationale de la police : 2, Commission du droit à l'information : pas encore tout à fait opérationnelle Niveau cible (2022) : Commission nationale des droits de l'homme : 3, Commission nationale de la police : 3, Commission du droit à l'information : 4 Source : Mandat des commissions et discussions enregistrées avec les commissions Indicateur 1.1.2. Le Parlement national organise des audiences publiques au cours du cycle budgétaire (indicateur 16.7.3 des objectifs de développement durable). Niveau de référence (2016) : 0 audience au cours du cycle budgétaire de 2016 Niveau cible (2022) : 1 audience par cycle Source : Parlement sri-lankais Indicateur 1.1.3. Nombre de projets de politique ou de stratégie lancés ou formulés et de contrôles effectués avec la participation d'entités non gouvernementales appuyées par le PNUD Niveau de référence (2018) : 2	Secrétariat présidentiel Cabinet du Premier Ministre Parlement Commission nationale des droits de l'homme Commission nationale de la police Commission du droit à l'information Ministère des affaires intérieures Ministère de l'administration publique Ministère des conseils provinciaux et de l'administration locale Ministère des finances Ministère de la femme Ministère de la coexistence nationale, du dialogue et des langues officielles Ministère des politiques nationales et des affaires économiques Ministère de l'intégration et de la réconciliation nationales	Ressources ordinaires 673 300 Autres ressources 16 145 267
Indicateur 1.2 : Montant du budget national alloué à la participation des femmes et à l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes Niveau de référence (2018) : 2,83 milliards de roupies sri-lankaises (attribués au Ministère	Source : Prévisions budgétaires publiées par le Ministère des finances Fréquence : Annuelle			

²⁶ Le niveau de référence sera déterminé à l'issue d'une évaluation et après l'adoption d'une stratégie pour la participation des organisations de la société civile.

²⁷ Échelle de notation : 1 = très faible; 2 = faible; 3 = moyenne; 4 = grande ; 5 = très grande.

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
des affaires de la femme et de l'enfant) Niveau cible (2022) : 5,69 milliards de roupies sri-lankaises		Niveau cible (2022) : 8 Source : Rapports de projet du PNUD Produit 1.2 : Les communautés marginalisées et vulnérables ont un accès accru et équitable à la justice, y compris une protection juridique sur demande et des services tenant compte des disparités entre les sexes. Indicateur 1.2.1. Mesure ²⁸ dans laquelle les mécanismes de justice transitionnelle sont rendus opérationnels. Niveau de référence (2018) : 1 Niveau cible (2022) : 4 Source : Rapports du Rapporteur spécial, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme Indicateur 1.2.2. Nombre d'hommes et de femmes accédant à la justice grâce à des interventions du PNUD. (indicateur 3.4.1 du cadre de résultats et d'allocation des ressources aligné) Niveau de référence : 5 000 (dont 50 % de femmes au moins) Niveau cible : 7 000 (dont 50 % de femmes au moins) Source : Rapports de projet du PNUD Produit 1.3 : Les institutions nationales et infranationales sont en mesure d'offrir des services équitables, fiables et efficaces. Indicateur 1.3.1. Proportion de l'échantillon de population satisfaite de sa dernière expérience des services publics dans certains districts²⁹ Niveau de référence (2013)³⁰ : 0,53 Niveau cible (2022) : 0,8 Source : Enquête sur le niveau de satisfaction des clients, PNUD Indicateur 1.3.2. Nombre de personnes (femmes, jeunes et personnes handicapées) soutenues pour améliorer leurs moyens de subsistance grâce au renforcement des capacités des services d'entrepreneuriat, de formation et d'aide aux entreprises assurés par les groupes des services consultatifs économiques (indicateur 1.1.1B du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources aligné) Niveau de référence (2016) : 4 500 (1 990 hommes; 2 600 femmes), y compris 1 600 jeunes (960 femmes; 640 hommes) et 450 personnes handicapées Niveau cible (2022) : 30 000 (12 000 hommes; 18 000 femmes), y	Ministère du développement durable Ministère des stratégies de développement et du commerce international Ministère de la sécurité publique Ministère des affaires étrangères Fonds pour la consolidation de la paix ONU-Femmes HCDH Fonds de l'Association sud-asiatique de coopération régionale Union européenne Norvège Royaume-Uni Chambres de commerce Médias Organisations de la société civile Groupes de jeunes	

²⁸ Échelle de notation : 1 = aucune mesure prise; 2 = partiellement opérationnel; 3 = opérationnel; 4 = pleinement opérationnel.

²⁹ Districts de Vavuniya, d'Ampara, et de Jaffna.

³⁰ Échelle de notation: élevé > 0.6, moyen > 0.3, bas < 0.3.

Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)
		compris 12 000 jeunes et 3 000 personnes handicapées Source : Rapports de projet du PNUD		
Priorité ou objectif du pays : Adopter une stratégie de développement vert axée spécialement sur l'agriculture, l'énergie, la construction, les villages, les villes et l'emploi afin de réaliser le développement durable de Sri Lanka				
Réalisation 4 énoncée dans le PNUAD : D'ici à 2022, les populations de Sri Lanka, en particulier les groupes vulnérables et marginalisés, sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles et bénéficient d'une gestion de plus en plus durable des ressources naturelles, d'une meilleure gouvernance environnementale et d'un développement bleu et vert.				
Indicateur 2.1 : Nombre de districts bénéficiant d'un financement pour la réduction des risques de catastrophe et de stratégies d'intervention (indicateurs 1.5.3, 11.b.2 et 13.1.1 des objectifs de développement durable – modifiés) Niveau de référence (2018) : 0 stratégie de réduction des risques de catastrophe Niveau cible (2022) : a) 25 districts sont dotés de stratégies de réduction des risques de catastrophe ³¹ ; b) 12 plans de réduction des risques de catastrophe au niveau des districts sont financés	Source : Centre de gestion des catastrophes: Rapport national sur l'état de la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo Fréquence : Lorsqu'une catastrophe survient.	Produit 2.1 : Des politiques et des stratégies de gestion des risques sont mises en œuvre aux niveaux national et infranational (rural et urbain) pour améliorer l'adaptation et la résilience face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes. Indicateur 2.1.1. Pourcentage du budget national attribué à la réduction des risques de catastrophe et au renforcement de la résilience face aux changements climatiques Niveau de référence (2015) : 0,63 % Niveau cible (2022) : 2 % Source : Budget annuel du Département de la planification nationale Indicateur 2.1.2. Nombre d'hommes et de femmes vivant dans les zones menacées de sécheresse bénéficiant de l'adoption de moyens de subsistance diversifiés et résilients face aux changements climatiques Niveau de référence (2016) : 0 Niveau cible (2022) : 700 000 (357 000 femmes, 60 000 personnes handicapées) Source : Rapports de projet du PNUD Indicateur 2.1.3. Nombre d'hommes et de femmes dans les districts des zones sèches confrontés aux chocs et au stress climatiques obtenant un accès permanent à l'eau potable Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible (2022) : 517 800 (264 000 femmes et 45 000 personnes handicapées) Source : Rapports de projets du PNUD Produit 2.2 : Politiques, systèmes et technologies déjà en place pour permettre aux gens de bénéficier d'une gestion durable des ressources naturelles Indicateur 2.2.1. Nombre de plans stratégiques de gestion de la	Ministère du développement de Mahaweli et de l'environnement Ministère de l'énergie Ministère de la gestion des catastrophes Ministère des conseils provinciaux et de l'administration locale Département de la planification nationale Ministère de l'agriculture, Département de l'agriculture et Département du développement et des services agricoles PAM PNUE FAO Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes FEM Fonds vert pour le climat Protocole de Montréal	Ressources ordinaires 673 300 Autres ressources 78 551 954

³¹ Le choix des districts sera déterminé en consultation avec le Gouvernement.

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		conservation des ressources naturelles élaborés à l'échelle locale Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible (2022) : 5 Source : Rapports de projets du PNUD	Secteur privé Réseaux de jeunes Société civile	
		Indicateur 2.2.2. Nombre de plans de gestion de l'utilisation des sols tenant compte de l'écosystème élaborés et mis en œuvre Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible (2022) : 8 Source : Rapports annuels du Département de la planification de l'utilisation des sols		
		Produit 2.3 : Solutions à faible émission de carbone et développement vert axé sur l'énergie renouvelable et l'investissement bleu et vert		
		Indicateur 2.3.1 : Montant de l'investissement assuré par l'intermédiaire du PNUD dans le cadre de partenariats public-privé en matière d'énergie renouvelable et de développement à faible émission de carbone Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible (2022) : 1 million de dollars Source : Autorité chargée de l'énergie durable		
		Indicateur 2.3.2. Nombre d'institutions nationales et infranationales publiques et privées utilisant des moyens technologiques à faible émission de carbone et munies des certifications pertinentes Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible (2022) : 25 Source : Rapports de projet du PNUD		
		Indicateur 2.3.3. Émissions de gaz à effet de serre réduites grâce à des initiatives du PNUD en matière de transformation des déchets en énergie Niveau de référence (2017) : 3 649 tCO₂e Niveau cible (2022) : 2 500 tCO₂e Source : Groupe du Protocole de Montréal du PNUD ³²		
		Indicateur 2.3.4. Nombre de systèmes municipaux de transformation des déchets en énergie mis en place et rendus opérationnels Niveau de référence (2018) : 1 Niveau cible (2022) : 6 Source : Rapports de projet du PNUD		
		Produit 2.4 : Systèmes et moyens d'information fiables mis en place pour accroître le sens de la responsabilité, privilégier une prise de		

³² Équivalant à 4 % des émissions totales du pays.

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
		décisions fondée sur des données factuelles et améliorer la gestion des normes relatives à l'environnement Indicateur 2.4.1. Nombre de systèmes de gestion de données fonctionnels (utiles à l'environnement et à la réduction des risques de catastrophe) qui sont liés aux infrastructures nationales de données spatiales Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible (2022) : 25 Source : Rapports annuels nationaux sur les infrastructures de données spatiales nationales Indicateur 2.4.2. Nombre de plans et de projets sectoriels élaborés compte tenu de données ou d'informations sur la gestion de l'environnement et des catastrophes Niveau de référence : 0 Niveau cible : 5 Source : Rapports de projet du PNUD Indicateur 2.4.3. Nombre de problèmes liés à l'application des lois et des normes relatives à l'environnement portés à l'attention du public et des autorités par des groupes d'organisations de la société civile exerçant des fonctions de surveillance de l'environnement Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible (2022) : 10 Source : Rapports de projet du PNUD, rapports de réseaux d'organisations de la société civile		
Priorité ou objectif du pays : Appuyer la mise en place d'une feuille de route et d'une stratégie de développement durable et aider à la mise en œuvre systématisée des politiques d'échange de données et d'administration en ligne du Gouvernement sri-lankais				
Réalisation 1 énoncée dans le PNUAD : D'ici à 2022, les populations de Sri Lanka bénéficieront d'une meilleure gestion des données et des connaissances qui leur permettra de lutter contre les inégalités et d'assurer une prise de décision inclusive et adaptée.				
Indicateur 3.1 : Proportion d'indicateurs de développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible (indicateur 17.18.1 des objectifs de développement durable)	Source : Département du recensement et des statistiques Fréquence : Annuelle	Produit 3.1 : Systèmes nationaux et infranationaux de mesure et d'analyse de la collecte des données mis en place pour suivre les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable Indicateur 3.1.1. Mise en place d'un niveau de référence national des objectifs de développement durable et repérage des données manquantes Niveau de référence (2018) : Niveau de référence des objectifs de développement durable non établi Niveau cible (2022) : Niveau de référence des objectifs de développement durable déjà établi Source : Rapports de projet du PNUD, rapports du groupe de travail des Nations Unies sur les objectifs de développement durable	Ministère des politiques nationales et des affaires économiques Ministère des conseils provinciaux et de l'administration locale Ministère de l'administration publique Ministère du développement durable	Ressources ordinaires 822 400 Autres ressources 3 282 779

<i>Réalisations, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (y compris indicateurs de l'exécution des produits, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars É.-U.)</i>
Niveau de référence (2018) : 25 % Niveau cible (2022) : 78 %		Indicateur 3.1.2. Existence d'une politique et d'un système pour l'échange de données entre les institutions gouvernementales Niveau de référence : Aucune politique et aucun système Niveau cible : Politique adoptée d'ici à 2019, système mis en place d'ici à 2022 Source : Rapport d'évaluation des projets Indicateur 3.1.3. Existence d'un cadre global de suivi et d'analyse (axé sur les objectifs de développement durable) Niveau de référence : Cadre non existant Niveau cible : Cadre adopté d'ici à 2019 et institutionnalisé d'ici à 2022 Source : Rapports de projet du PNUD Produit 3.2 : Plan (s) de développement national fondé(s) sur des données factuelles s'appuyant sur un cadre de développement durable formulé avec la participation des citoyens Indicateur 3.2.1. Nombre de dialogues multipartites, y compris les organisations de la société civile de défense de l'égalité des sexes, organisés et rattachés à la planification d'un développement axé sur les objectifs de développement durable aux niveaux national et infranational Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible (2022) : 15 Source : Rapports de projet du PNUD Indicateur 3.2.2. Création d'un laboratoire d'innovation politique pour la recherche de solutions de développement durable Niveau de référence (2018) : Laboratoire pas encore créé Niveau cible (2022) : Laboratoire opérationnel d'ici à 2019 Source : Rapports de projet du PNUD Indicateur 3.2.3 : Nombre de plans quinquennaux fondés sur des données factuelles et intégrant la durabilité élaborés à l'échelle des provinces avec l'aide du PNUD Niveau de référence (2018) : 0 Niveau cible (2022) : 9 Source : Rapports de projet du PNUD Indicateur 3.2.4 : Nombre d'initiatives auxquelles le Gouvernement a contribué en incorporant la coopération Sud-Sud Niveau de référence (2017) : 2 Niveau cible (2022) : 6 Source : Rapports de projet du PNUD	Département du recensement et des statistiques Agence de la communication de l'information et de la technologie Centre de la science, de la technologie et de l'innovation Équipe de pays des Nations Unies Médias Jeunesse Société civile Donateurs bilatéraux	